

20.— Une dizaine de maisons et une église protestante sont détruites par un incendie à Coaticook, et un vieillard périt dans les flammes.

23.— La course des chercheurs d'or vers les placers aurifères des cantons Rouyon et circonvoisins, à peu près à mi-distance entre le Témiscamingue et le Transcontinental, va décider, croit-on, le Pacifique Canadien à prolonger son embranchement en construction, de Kipawa jusqu'au centre de la région minière. Ce serait une extension de 46 milles environ, au-delà du terminus d'abord visé : le barrage du lac des Quinze.

16.— Les autorités de l'Université de Montréal ont été agréablement surprises d'apprendre de la part de celles du Pacifique Canadien, que la grande compagnie de chemin de fer a l'intention d'accorder à l'Université de Montréal la faveur de quelques bourses permanentes pour des étudiants pauvres.

— Prenant comme sujet "l'idée canadienne" M. William H. Moore, le sympathique publiciste canadien de Toronto, dans une conférence faite au Canadian Club, de cette ville, affirme que "la justice véritable enfin accordée par l'Ontario à la minorité de langue française, c'est l'unique base sur laquelle on peut se flatter d'édifier une nation canadienne".

— L'honorable juge J.-D. Cameron, de la Cour d'Appel du Manitoba, meurt subitement, à l'âge de 64 ans, à Saint-Paul, Minn., où il se trouvait de passage.

— A la suite d'une vigoureuse dénonciation de M. Casgrain, député fédéral de Montmorency-Charlevoix, sir Lomer Gouin annonce qu'il va soumettre d'importants amendements à la loi des faillites, dont tant de gens ont à se plaindre.

— Le ministre fédéral du Commerce, M. Robb, expose aux Communes que 13,098,660 minots de grain, dont 12,908,028 de blé, sont passés par l'élévateur terminal de Vancouver en 1922. Les recettes totales furent de \$171,273.03 et les dépenses de \$73,868.50.

27.— L'hon. M. Graham annonce à la Chambre fédérale que le Réseau des Chemins de fer Nationaux accuse, pour l'année 1922, un déficit total de \$60,251,845. soit \$12,410,433. de moins qu'en 1921.

31.— Le club Ottawa conserve le titre de champion du hockey et la coupe Stanley en remportant la victoire sur le club Eskimos d'Edmonton.

— On est à construire un nouveau barrage sur la rivière St-Maurice à l'endroit appelé la Gabelle. Ce barrage donnera une force additionnelle de 120,000 chevaux-vapeur à la Shawinigan Water Power Co.

Invention de mort anéantie

C'est un fait probablement unique dans l'histoire qu'un roi de France, Louis XV, achetant le secret d'une invention meurtrière qui lui donnait une grande supériorité sur ses ennemis, et l'achetant pour l'anéantir aussitôt, par scrupule d'humanité.

Le fait remonte à 1759. Il est ainsi raconté par Mme de Genlis : "On soutenait sur mer, contre les Anglais, une guerre désastreuse. Un homme, qui avait retrouvé le funeste secret du *feu grégeois*, le donna au roi. L'expérience se fit sur le grand canal de Versailles (M. de Montesquiou y était), et elle réussit parfaitement : le feu, dans un instant, fut mis sous l'eau aux bateaux. Le roi fit venir l'inventeur dans son cabinet, lui défendit avec menaces de jamais publier cet affreux secret, en ajoutant qu'il croirait lui-même commettre un crime atroce en s'en servant contre ses ennemis. Le roi fit donner à l'inventeur une pension de mille écus, et c'est ainsi qu'une invention si pernicieuse fut, par l'humanité de ce prince, ensevelie dans l'oubli une seconde fois."

Cette révélation de Mme de Genlis, est confirmée par un savant écrivain, Coste d'Arnobat, qui avait connu l'inventeur, avait été consulté par lui au sujet de la découverte et avait fait le mémoire pour le Conseil du roi. Coste ajoute que son dangereux industriel "offrait d'enfermer dans un canon de bois, qu'un seul homme pourrait porter, 700 flèches remplis de sa composition, lesquelles s'enflammeraient, éclaterait et mettraient le feu en tombant." L'inventeur était l'artificier Torré, qui aurait reçu non pas mille, mais deux mille écus de pension. On le fit, de plus, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Une fois achetée, on se hâta d'anéantir l'invention ; et malgré les recherches les plus minutieuses aux Archives pendant la Révolution on n'en trouva aucune trace.

Ce trait si rare fut imité par Louis XVI.

M. Brun de Condamine avait proposé un boulet incendiaire. Louis XVI ne voulut pas qu'on utilisât cette invention inhumaine ; mais de peur que M. de Condamine ne portât ailleurs son secret, il le fit enfermer à la Bastille jusqu'à la signature de la paix, en 1782. Pour tout dédommagement, l'inventeur ne reçut que six cents livres.